



Les infos en ligne du SNUipp 63

Vendredi
21
Septembre
2018

Retraités

L'aumône du gouvernement insuffisante



CSG, un geste pour 100 000 retraités

INSUFFISANT

Manifestons le 18 octobre

Hausse de la CSG

le gouvernement confirme un geste pour 100.000 retraités

Par Agence France Presse

Le gouvernement va bel et bien introduire dans son projet de budget 2019 un dispositif destiné à compenser la hausse de la CSG pour 100.000 retraités modestes, ont indiqué mardi des sources concordantes, confirmant une information du Figaro.

Cette mesure, intégrée au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), permettra à ces retraités d'être « complètement exonérés » l'an prochain de la hausse de 1,7 point de la CSG, entrée en vigueur au 1er janvier 2018, a expliqué l'une de ces sources. Elle s'appliquera aux personnes dont le revenu fiscal de référence se situe « juste au-dessus » du seuil retenu pour cette augmentation, à savoir 14.404 euros pour une personne seule et 22.051 euros pour un couple, a-t-elle précisé.

Selon Le Figaro, seuls les retraités qui franchissent tout juste le seuil fiscal de référence deux ans de suite seront soumis à la hausse. Ceux qui le dépassent « durant une seule année » seront « exemptés », a confirmé à l'AFP une source proche du dossier.

Cette mesure correctrice avait été annoncée fin mars par le Premier ministre Edouard Philippe, dans un contexte de grogne contre la hausse de CSG mise en place pour compenser la suppression des cotisations chômage et maladie pour les salariés du privé.

Jusqu'à présent, l'exécutif n'avait pas précisé la façon dont ce dispositif allait s'articuler. Près de 60% des retraités, soit 7,5 millions de personnes, sont concernés par la hausse de la CSG, votée dans le budget 2018. Les 40% restants, exonérés de CSG ou soumis à la CSG à taux réduit (3,8%), ne sont pas touchés.

Cette restriction a été jugée insuffisante par l'opposition, mais aussi par les associations de retraités, qui ont dénoncé à plusieurs reprises ces derniers mois une « injustice » et un « matraquage fiscal ».

Pour Michel Salingue, secrétaire général de la Fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP), la correction apportée par le gouvernement ne va ainsi « pas régler le problème de fond ».

« C'est une bonne nouvelle pour les 100.000 retraités concernés » mais « ça ne règle pas la perte de pouvoir d'achat », a-t-il déclaré à l'AFP, en rappelant que les pensions de retraites ne seraient revalorisées que de 0,3% l'an prochain, alors que l'inflation devrait atteindre 1,3%.



Je suis retraité, je me syndique au SNUipp

Changeons l'école, **votons !**   



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr